

Dei Verbum. La Révélation divine

1/ Révélation divine, Tradition et Ecriture¹

La constitution *Dei Verbum* a été promulguée le 18 novembre 1965, dans le cadre du Concile Vatican II qui réunit les évêques du monde entier entre 1962 et 1965. Cela fait donc longtemps. Beaucoup d'entre nous n'étaient pas nés De fait, le Concile Vatican II a commencé il y a plus de 50 ans. Selon les valeurs du monde contemporain, c'est vieux ! C'était à une époque lointaine, avant les PC, avant les Mac, avant les GSM, avant même la TV en couleur ! Et la plupart des acteurs du Concile ne sont plus de ce monde.

Cependant, il n'y a plus eu d'autre concile œcuménique (au sens d'universel) depuis, ce qui confère à *Dei Verbum* une très grande autorité. L'histoire nous apprend néanmoins que la réception d'un Concile est lente. Même si tout s'accélère dans le monde actuel, l'Eglise catholique, ce sont des millions de personnes réparties dans tous les milieux, sur les cinq continents. Nous sommes loin d'avoir tout compris et d'avoir épuisé les richesses du Concile Vatican II, et notamment de la constitution *DV*. Ainsi le relève le Cardinal canadien Marc Ouellet lors du synode des évêques sur « La Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Eglise », en 2008 : « On reconnaît assez généralement que la Constitution *Dei Verbum* a été insuffisamment reçue et que le tournant qu'elle a inauguré n'a pas encore donné tous les fruits désirés et attendus dans la vie et la mission de l'Eglise »². C'est sans doute une des raisons pour laquelle Vatican III n'est pas encore au programme.

Le texte de la constitution *DV*, comme souvent en ce qui concerne les textes du Magistère, n'est pas facile à lire. Le contenu en est extrêmement dense. En effet, chaque mot a été pesé par les Pères conciliaires. Le langage est souvent technique, il a tendance à rebuter nos sensibilités. Découvrir les trésors du Concile se mérite... C'est pourquoi, les faire connaître est une mission pour ceux qui ont la chance d'avoir été formés à cela. Pour nous donner la possibilité de découvrir ce langage, j'ai choisi d'avoir recours à de nombreuses citations de la constitution elle-même.

Au niveau contenu, la première conférence correspondra à une présentation générale de la constitution *DV* (historique, place dans le Concile...) et aux chap. 1 et 2, qui abordent, notamment, la question de la Révélation.

La deuxième conférence se centrera sur les chapitres 3 à 6, qui concernent plus précisément l'Ecriture. J'essaierai d'en expliciter les enjeux, à l'époque du Concile et pour aujourd'hui.

¹ Il s'agit du texte de deux conférences données dans le cadre d'une journée d'étude organisée pour les acteurs pastoraux du diocèse de Namur, le 01/04/2014, à Beauraing.

² Cité dans *La Parole du Seigneur. Sur l'exhortation Verbum Domini* (Cahiers Evangile 163), Paris, Cerf, 2013, p. 5.

1. Quelques repères historiques

DV est la constitution conciliaire la plus discutée, peut-être la plus importante. Elle occupa les Pères durant la presque totalité du Concile. Au centre des thèmes qu'elle aborde se trouve la Parole de Dieu, d'où le titre de l'encyclique : « *Dei Verbum* » ou « *La Parole de Dieu* ». Or, durant le Concile, chaque session commence par l'intronisation de l'Évangile : l'Évangile, sous la forme d'un précieux manuscrit, est processionnellement introduit par l'allée centrale de la basilique Saint-Pierre et placé solennellement sur un trône doré, pour bien montrer que c'est le Christ lui-même qui préside le Concile. Le rite est accompli chaque jour, en début de séance. Les Pères font ainsi l'expérience de se placer « sous la Parole de Dieu » et dans le prolongement des conciles œcuméniques des premiers siècles qui pratiquaient ce rite.

Au début des travaux de préparation de la Constitution *DV*, on part avec la question suivante à résoudre : y a-t-il une ou deux sources de la Révélation ? En effet, depuis le 17^e siècle, et surtout le 19^e, on avait tendance à distinguer la Tradition et l'Écriture comme sources de la Révélation. Cette distinction n'était pas anodine et elle a pris de l'importance face à la Réforme qui ne reconnaissait que l'Écriture comme seule et unique source de la Révélation, selon le principe de la *sola scriptura*. La contre-réforme, dans sa volonté d'affirmation face au protestantisme, a joué un rôle indéniable dans la compréhension de la Révélation et dans le rapport à la Bible. Cela explique en partie l'insistance sur la Tradition et le Magistère, remis en cause par les Réformés, que l'on trouve chez de nombreux théologiens catholiques entre le 17^e et la première moitié du 20^e siècle.

De leur côté, les Réformateurs ont eu très tôt à cœur de traduire la Bible dans les langues du peuple, afin que chaque croyant puisse bénéficier d'un accès direct à la Parole de Dieu. Luther lui-même traduisit la Bible en allemand. L'invention de l'imprimerie a contribué à la diffusion de ces traductions, le but poursuivi étant que chaque famille protestante dispose de sa Bible que chacun était libre de lire et d'interpréter sans qu'une autorité supérieure n'en restreigne l'interprétation, selon le principe de la *sola scriptura*.

Face aux positions des Réformateurs, l'Église catholique, notamment à travers les déclarations du Concile de Trente, durcies ensuite par les positions de nombreux théologiens, affirmait que la vérité et la discipline de vie dont l'Évangile est la source sont livrées par l'Écriture et par la Tradition. Celles-ci sont comme deux voies ou deux canaux distincts, ou même comme deux sources d'où procède la Révélation ; même si le terme « sources » n'est pas employé en ce sens dans les textes du concile de Trente (1545-1563). En revanche, dans le Décret de la IV^e session du Concile de Trente, on rappelle qu'il y a des vérités qui ne sont connues que par la Tradition et que, sans elle, le magistère ne pourrait définir. La Tradition est une source distincte de l'Écriture et dans les cas où l'Écriture est silencieuse ou peu claire, il faut faire appel à la Tradition non seulement pour l'interpréter et même pour y suppléer.

Dans le monde catholique, l'accès à la Bible était restreint, et elle était lue en latin, dans la liturgie. Seuls quelques passages étaient lus, extraits des évangiles et des lettres de Paul ; jamais de l'Ancien Testament. Le peuple n'était pas supposé avoir accès à la Bible et son interprétation authentique était réservée au Magistère.

Cependant, le monde change, ce qui finit par avoir des répercussions dans le monde catholique. Ainsi, autour du 19^e siècle, en pleine période de développement et d'autonomisation des sciences, apparaît l'exégèse critique qui, à travers certains travaux, met en question l'autorité de l'Écriture et de la Tradition. Cela conduit à la crise moderniste et, malheureusement, à la condamnation de l'exégèse historico-critique pendant presque un siècle.

Au début du XX^e siècle, on assiste cependant à l'apparition d'un « mouvement biblique » catholique. Un peu partout et de plus en plus, des groupes se forment pour lire ensemble l'Écriture dans les deux Testaments. De son côté, la recherche biblique reste longtemps entravée par la condamnation du modernisme. Cependant, à partir de 1943, l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (30 septembre 1943) opère une libération. Elle encourage l'étude des genres littéraires, l'apprentissage des langues anciennes et le recours aux méthodes scientifiques pour l'étude des textes bibliques. La Bible de Jérusalem, réalisée d'après ces principes, voit le jour dès 1948.

Le schéma primitif sur la Révélation³ – donc le texte préparé par la Commission théologique préparatoire et qui devait servir de base aux débats des Pères conciliaires – s'appelait, d'une manière significative, *De fontibus revelationis*, « Des sources de la Révélation ». De fait, deux sources sont évoquées : l'Écriture et la Tradition. Le 14 novembre 1962, les Pères conciliaires commencent l'examen du schéma. Plusieurs théologiens lui reprochent d'être en retrait par rapport à l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, notamment en ce qui concerne l'importance de l'étude des textes bibliques et de n'avoir aucun sens œcuménique. Le 19 novembre, le conseil de présidence demande s'il faut conserver le texte comme base de discussion. Comme le nombre des opposants au texte n'atteint pas exactement les deux-tiers de l'assemblée (1368 au lieu de 1460 voix), on arrive à un blocage. Le pape décide alors de retirer le texte de la discussion et en confie la refonte à une commission mixte issue de la Commission doctrinale et du Secrétariat pour l'Unité.

L'élaboration d'un nouveau texte ne se fait pas sans difficultés. Finalement, la cinquième version, qui sera le texte accepté, sera promulguée le 18 novembre 1965, après un vote presque unanime (2344 voix contre 6).

DV est la plus courte des constitutions du concile. Elle en est cependant l'un des piliers. Il s'agit d'un texte essentiellement doctrinal, dans un concile qui se voulait surtout pastoral. Son objet touche aux fondements de la foi, puisqu'il parle de la Révélation, autrement dit de ce que Dieu a voulu communiquer à l'humanité et des voies auxquelles il a eu recours dans ce but.

Le préambule de *DV* annonce le contenu suivant, après s'être situé clairement à la suite du Nouveau Testament, de Saint Augustin, du Concile de Trente et de Vatican I (autrement dit, à la suite des saintes Écritures, des Pères et des conciles précédents) :

« C'est pourquoi, suivant la trace des Conciles de Trente et du Vatican I, il entend proposer la doctrine authentique sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant, il aime » (n°1).

³ Pour une histoire détaillée de l'élaboration de la constitution *DV*, voir B.-D. DUPUY, *Histoire de la constitution*, dans *Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70a), Paris, Cerf, 1968, p. 61-117.

Les travaux des Pères conciliaires ne sont pas seulement destinés à l'Église, mais au monde ; ce qui rejoint un des points d'insistance du concile au niveau ecclésiologique et missiologique : l'Église n'est pas une fin en soi, une réalité repliée sur elle-même. Elle existe pour être au service de l'annonce du Salut au monde. Elle existe parce que la Révélation a besoin d'être annoncée.

2. Chapitres 1 : La Révélation elle-même (DV 1-6)

Comment définir la Révélation ? Est-ce avant tout un contenu à accueillir comme avait tendance à l'affirmer la théologie depuis le 17^e siècle ? Donc des paroles et un enseignement ? Ou, comme le proposent les théologiens de la tendance majoritaire du concile, renouant avec la tradition ancienne de l'Église, n'est-ce pas d'abord l'acte par lequel Dieu se dévoile, ce qui implique des actions en même temps que des paroles, exprimées dans une histoire ? Ces deux manières de comprendre la Révélation se rencontrent parmi les Pères conciliaires, ce qui explique que les premiers paragraphes de la constitution *DV* firent l'objet de moult débats.

La constitution s'ouvre d'emblée sur un passage de l'Écriture, plus précisément de 1 Jn 1,2-3 qui veut donner le ton :

« Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jn 1,2-3).

Le ton est donné : l'Écriture et le Christ sont bel et bien au centre du document. Et ce ne sera pas l'approche intellectuelle qui dominera, mais plutôt une approche contemplative, via l'Écriture. Comprendre la Révélation implique de contempler Dieu qui se révèle.

Il en ressort, dans le deuxième paragraphe, que le « contenu » de la Révélation est Dieu lui-même et le mystère de sa volonté : nous rendre participants de la nature divine. La Révélation culmine dans le Christ « qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation » (n°2). De fait, *DV* se caractérise par son christocentrisme. Dès les premiers chapitres, c'est de l'histoire du salut qu'il s'agit et de son accomplissement en Jésus-Christ. Plutôt que de trancher d'emblée les débats, la constitution commence par recentrer la perspective sur le Christ.

Le concile rappelle également que Dieu se laisse connaître aux hommes par les choses créées et en se manifestant aux patriarches et au peuple d'Israël par l'intermédiaire de Moïse et des prophètes (n°3). Aujourd'hui encore, Dieu se tourne vers l'homme pour se manifester à lui. Cet acte se présente comme une « histoire du salut », s'opérant par des actions et des paroles, intrinsèquement reliées entre elles, dès l'Ancien Testament, préparant le peuple choisi à l'attente du Sauveur qui est la plénitude de la Révélation.

Enfin, Jésus-Christ « achève en l'accomplissant la Révélation et la confirme encore en attestant divinement que Dieu lui-même est avec nous pour nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle. (...) L'économie chrétienne, étant l'Alliance nouvelle et définitive, ne passera donc jamais et aucune nouvelle révélation publique n'est alors à attendre avant la manifestation glorieuse de notre Seigneur Jésus Christ » (n°4).

Jésus-Christ est le sommet et la plénitude de la Révélation. Après lui, aucune révélation publique nouvelle n'est à attendre⁴ : tout est dit. En même temps, tout, ou beaucoup reste encore à comprendre, à découvrir, à vivre. La Révélation n'est pas avant tout un contenu, c'est quelqu'un à rencontrer. La Révélation a une dimension relationnelle.

A Dieu qui révèle et se révèle répond librement la foi, avec l'aide de la grâce et de l'Esprit Saint (n°5). Et l'action de l'Esprit Saint continue de s'exercer dans l'esprit du croyant et elle produit en lui une intelligence plus profonde de la Révélation.

Dieu « peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées » (n°6). Autrement dit, il y a dans la raison de tout homme, en vertu de sa création à l'image de Dieu, une capacité que le péché ne saurait détruire et qui lui rend possible une certaine connaissance de Dieu (cf. Sg 13,1-9 ; Rm 1,18-32 ; Ac 17,16-31). Mais la Révélation permet d'atteindre ce niveau de connaissance « facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur » (n°6). Ici, le texte reprend la constitution dogmatique *Dei Filius* (1870), promulguée lors du concile Vatican I, articulant les capacités de la raison naturelle et la Révélation, dans un contexte où le dialogue entre foi et raison s'avérait difficile. Loin de vouloir rejeter l'apport de la raison, le concile, au contraire, entend promouvoir un équilibre entre foi et raison, le dernier mot étant, toutefois, donné à la foi. Ainsi, le dogme est présenté comme le fruit du mariage de la foi et de la raison. Pourtant, affirme le concile, le dogme n'aboutira jamais à une mise au clair absolue et définitive des « vérités de la foi ». Il est même contraire à la foi de prétendre y arriver :

« Car par nature les mystères divins surpassent de telle façon la raison créée que même après que ces vérités ont été transmises par la Révélation et qu'elles ont été reçues dans la foi, elles restent cependant recouvertes par le voile de la foi elle-même et enveloppées d'ombre aussi longtemps que nous pèrerons loin du Seigneur dans cette vie mortelle. Car nous cheminons dans la foi, non dans la clarté (cf. 2 Co 5,6sd) »⁵

Certes, ce passage de *Dei Filius* n'est pas repris dans *DV*. Toutefois, nous sommes dans une perspective proche, qui est celle de la théologie traditionnelle depuis l'époque des Pères de l'Eglise. Si Dieu peut-être connu par la raison, le connaître par la Révélation est plus facile, plus sûr et préserve de l'erreur, car il s'y donne entièrement à connaître.

3. Chapitre 2 : La transmission de la Révélation divine (DV 7-10)

La Révélation est l'action que Dieu accomplit dans l'histoire par sa Parole. Cette action de Dieu a commencé avec l'appel d'Abraham, s'est poursuivie par l'élection d'un peuple et s'est accomplie en Jésus-Christ pour le salut de l'humanité tout entière.

La transmission de la Révélation est présentée dans son développement historique. Sous le régime de la nouvelle Alliance, elle a débuté par l'accomplissement et la proclamation de

⁴ Cela ne nie pas la possibilité de révélations privées. Mais il s'agit précisément de révélations « privées » et non de la Révélation ; leur statut est autre et leur raison d'être est avant tout de nous aider à entrer dans l'intelligence de la Révélation. C'est pourquoi elles ne sont pas centrales et l'adhésion à leur message est laissée à la liberté des croyants.

⁵ Citation de Vatican I extraites du site suivant : <http://home.nordnet.fr/~caparisot/html/vaticanun.html#ret>, consulté le 26/08/2011.

l'Évangile par le Christ, est transmise par les Apôtres, qui « par la prédication orale, par leurs exemples et des institutions, transmirent ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ en vivant avec lui et en le voyant agir, ou ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit » (n°7). Le tout forme la « sainte Tradition et la Sainte Écriture » transmises par les évêques, successeurs des Apôtres.

« Cette Tradition qui vient des Apôtres progresse dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit ; en effet, la perception des réalités aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. Lc 2,19-51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, ont reçu un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » (n°8).

La Tradition n'est pas que la survie d'un passé ; c'est la façon dont la Parole de Dieu est constamment écoutée à nouveau. Elle est du passé, certes, mais elle est aussi et même encore plus un avenir. Autrement dit, il est possible, avec l'aide de l'Esprit-Saint, de progresser dans la compréhension de la Tradition par différentes voies. Par le travail théologique (la contemplation et l'étude des croyants), par l'intelligence intérieure de type spirituelle, différente de l'intelligence « intellectuelle » et qui fait que certaines réalités peuvent être « cachées aux sages et aux savants et révélées aux plus petits » (Mt 11,25). Une meilleure compréhension de la Révélation passe aussi par la prédication des évêques.

C'est la Tradition, comprise ainsi, qui fait connaître à l'Église le canon intégral des livres saints, donc la liste des livres bibliques reconnues comme inspirés, qui fait comprendre l'Écriture et la rend efficace dans nos vies.

La Tradition dans l'Église n'est pas présentée comme quelque chose de statique, mais comme un échange entre le Christ et l'Église – une conversation, en quelque sorte – sous l'action de l'Esprit Saint :

« Ainsi Dieu, qui a parlé jadis ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien aimé, et l'Esprit Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (cf. Col 3,16) » n°8.

Qui dit conversation dit dialogue. Le Christ parle et écoute, l'Église aussi. Qui dit conversation dit aussi dynamique : il est dans la nature du dialogue d'être en mouvement et d'être, en quelque sorte, inachevé. Tant que demeurent les partenaires d'une conversation, celle-ci est susceptible d'évoluer, de prendre une direction nouvelle. C'est ce qu'on appelle « la structure dialogale de la Révélation » et qui s'est développé au fur et à mesure des étapes de la rédaction de *DV*. La Révélation n'est pas autre chose que la rencontre historique de l'homme avec Dieu. C'est notamment suite à ce paragraphe que le théologien Christoph Théobald écrit en 2009 que le Concile Vatican II « a renouvelé considérablement la problématique classique de la révélation chrétienne en la référant à l'expérience humaine de communication et de communion »⁶.

⁶ C. THÉOBALD, « Dans les traces... » de la constitution « *Dei Verbum* » du concile Vatican II. *Bible, théologie et pratiques de lecture* (Cogitatio Fidei 270), Paris, Cerf, 2009, p. 11.

La Révélation n'est pas présentée comme une somme de vérités tombant toutes élaborées du ciel, mais comme « l'économie du salut », composée d'actions et de paroles par lesquelles Dieu se manifeste dans l'histoire des hommes en vue de leur rédemption.

Le Concile reconnaît une même source divine pour la sainte Tradition et la Sainte Ecriture.

« Car toutes deux, jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. (...) il en résulte que l'Eglise ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect » n°9.

Tradition et Ecriture ne sont pas des sources indépendantes l'une de l'autre, mais plutôt deux moments d'un processus dynamique. Pour les évangiles, par exemple, tout le monde admet aujourd'hui que la tradition orale de la mémoire de Jésus a précédé la mise par écrit de son enseignement et de son activité. Cette position ne contredit pas le concile de Trente, et elle est acceptable par les protestants : le Concile a dépassé « par le haut » une controverse de quatre siècles. Ou en d'autres mots, à la suite de Jean-Louis Leuba⁷ :

« On a voulu dire qu'Ecriture et Tradition ne sont pas deux sources de même nature, deux quantités s'ajoutant l'une à l'autre comme deux chiffres s'additionnent, mais qu'elles sont deux formes de nature différente et livrant toutes deux, mais ensemble, la Parole de Dieu ».

Pour cette raison, mais aussi pour d'autres passages de la Constitution qui témoignent d'un réel souci œcuménique, B. D. Dupuy a pu dire :

« Le vote du 20 novembre 1962 (celui qui aboutit au rejet du schéma préparatoire) marque la fin de la Contre-Réforme, presque au moment où le document de Montréal (juillet 1963), qui propose à toutes les Eglises-membres du Conseil Œcuménique d'en finir avec les aspects unilatéraux et exclusifs du principe *scriptura sola*, marque le tournant théologique le plus important des Eglises protestantes depuis la Réforme »⁸.

Tradition, Ecriture et Magistère de l'Eglise sont intimement reliés et solidaires :

« La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul Magistère vivant de l'Eglise dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus Christ » n°10.

Cependant, le Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu mais il la sert.

⁷ J.-L. LEUBA, *La tradition à Montréal et à Vatican II. Convergences et Questions*, dans *Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70a), Paris, Cerf, 1968, p. 475-497, p. 480.

⁸ B.-D. DUPUY, *Histoire de la constitution*, dans *Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70a), Paris, Cerf, 1968, p. 61-117, p. 101.

Dei Verbum. La Révélation divine

2/ La Parole de Dieu, Ancien et Nouveau Testament

La constitution *DV* confirme l'ouverture apportée par l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943) et la complète et la précise. Par cette encyclique de 1943 qui soulignait l'activité vraiment humaine des auteurs sacrés, Pie XII montrait la nécessité d'une étude critique qui applique à leurs livres toutes les ressources de l'analyse littéraire et des recherches historiques. Ces précisions étaient vraiment importantes à une époque où on se méfiait de l'exégèse et où on lui reproche de vider la Bible de son contenu – on pourrait d'ailleurs se demander si ces réserves ne sont pas toujours d'actualité chez certains...

DV s'inscrit dans la même ligne qui encourage la recherche exégétique et invite les théologiens à fonder leur réflexion directement sur la Parole de Dieu et à développer une authentique théologie biblique. Elle encourage également la recherche œcuménique.

1. Chapitre 3. L'inspiration de la Sainte Ecriture et son interprétation (*DV* 11-13)

Le paragraphe 11 lie la canonicité, la tradition et l'inspiration. Il définit l'inspiration en reprenant l'idée émise par le Dominicain Marie-Joseph Lagrange (1855-1938), fondateur de l'Ecole biblique de Jérusalem : la coopération de l'Auteur principal (Dieu) et de son instrument humain est d'une nature telle que, dans l'Ecriture, tout est de Dieu et tout est de l'homme :

« Pour composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il a eu recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens, pour que, lui-même agissant en eux et par eux, ils missent par écrit, en vrais auteurs, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement » (n°11).

Autrement dit, la part humaine, culturelle, historiquement située de l'Ecriture est pleinement reconnue. La Parole de Dieu passe par des hommes et se trouve exprimée en termes humains. De ce fait, il faut faire un certain effort pour l'atteindre, et cela en deux étapes :

- Comprendre le sens du texte, accessible à tout homme, y compris au lecteur non-croyant ;
- Comprendre ce que Dieu a voulu dire aux hommes par cette parole.

Il n'y a pas de contradiction entre l'intention de Dieu et celle des écrivains inspirés. Mais les paroles de ces derniers prennent une nouvelle dimension lorsqu'on entend à travers elles Dieu lui-même qui s'adresse à nous.

Il en résulte la nécessité de chercher « avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles » (n°12). Dans la ligne de *Divino afflante Spiritu*, le texte invite les exégètes à tenir compte de l'étude des genres

littéraires. En effet, ceux-ci, comme tout langage, repose sur des conventions qui varient avec l'évolution des sociétés et des cultures. De ce fait, lire un texte sans tenir compte de son genre littéraire expose à des contresens (ex. du « *Da Vinci Code* »). Dans le même sens, comprendre ce que les auteurs ont voulu dire suppose de pratiquer une exégèse sérieuse des textes. Pour ce faire, il faut s'attacher à comprendre le milieu dans lequel vivaient les auteurs bibliques et les manières de parler d'une époque, puisque chaque auteur biblique a écrit pour ses contemporains. Cela nécessite de recourir aux données de l'ethnologie, de l'archéologie et des autres sciences humaines. C'est à ce prix seulement que l'on peut reconnaître les conditionnements humains de la Parole de Dieu et donc en comprendre le véritable sens.

L'étude de la Bible se fera aussi à la lumière de l'Esprit Saint. L'Esprit saint doit diriger le travail de l'exégète comme il a conduit autrefois les auteurs sacrés. L'exégète doit être également attentif « au contenu et à l'unité de toute l'Écriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Église et à l'analogie de la foi » (n°12). Autrement dit, la lecture de la Bible qui se veut véritablement chrétienne a une finalité théologique. Elle se fait en lien avec la totalité de l'Écriture et de la Tradition vivante de l'Église et à la lumière de la foi.

Enfin, le travail des exégètes est un préalable – nécessaire mais pas suffisant – devant éclairer l'interprétation de l'Église gardienne de la Parole de Dieu et chargée de l'interpréter. Car l'Esprit saint qui a inspiré les auteurs bibliques guide aussi l'Église pour l'interprétation de la Parole de Dieu.

Les Pères conciliaires vont rapprocher le processus d'incarnation de la Parole de Dieu de celui de l'incarnation du Fils :

« En effet, les paroles de Dieu, passant par les langues humaines, sont devenues semblables au langage des hommes, de même que jadis, le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes » (n°13).

Ainsi le Fils de Dieu qui s'exprime dans les trois premiers évangiles est un juif du premier siècle qui pense avec les images de son temps, parle la langue de son temps et partage bon nombre d'opinions de son temps. Or ce n'est pas seulement dans la vie de Jésus que Dieu a pris la condition de serviteur (Ph 2,7) ; pour exprimer sa Parole, il a choisi là aussi de travailler avec des êtres humains en dépit de leurs limites. Il a été donné à des êtres humains limités de participer à l'écriture de la Parole de Dieu ; de même, il est donné à des êtres humains limités de l'interpréter pour la faire vivre aujourd'hui dans leur vie et dans celle de leurs contemporains.

2. Chapitre 4 : l'Ancien Testament (DV 14-16)

Pour la première fois, un texte conciliaire vient affirmer l'importance de l'Ancien Testament, considéré en lui-même :

« Dieu, projetant et préparant en la sollicitude de son amour extrême le salut de tout le genre humain, se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'Alliance avec Abraham (cf. Gn 15,18) et, par Moïse, avec le peuple d'Israël (cf. Ex 24,8), Dieu se révéla, en paroles et en actions, au peuple de son choix, comme l'unique Dieu véritable et vivant ; de ce fait, Israël fit l'expérience des « voies » de Dieu avec les hommes, et, Dieu lui-même parlant par les

prophètes, il en acquit une intelligence de jour en jour plus profonde et plus claire, et en porta un témoignage grandissant parmi les nations (cf. Ps 21,28-29 ; 95,1-3 ; Is 2,1-4 ; Jr 3,17) » (n°14).

Relevons que la Révélation consiste en « des paroles et des actions ». C'est un des thèmes dominant de *DV* qui insiste sur le caractère dynamique de la Révélation et de sa compréhension. On est donc très loin d'une conception classique selon laquelle la Révélation est avant tout un corps de doctrines immuables.

Le texte évoque la vocation et la mission d'Israël : le peuple élu a reçu la Révélation divine afin de la diffuser parmi les peuples. L'élection d'Israël est ainsi expliquée : elle a son principe dans le dessein universel de Dieu.

« L'économie du salut, annoncée d'avance, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît donc dans les livres de l'Ancien Testament comme la vraie Parole de Dieu ; c'est pourquoi ces livres divinement inspirés conservent une valeur impérissable » (n°14).

Autrement dit, l'Ancien Testament est déjà porteur du dessein de Salut de Dieu. En particulier, il annonce et prépare l'avènement de Jésus Christ. Selon la perspective du Concile – enracinée dans la tradition chrétienne ancienne –, l'ensemble de l'Ancien Testament a un caractère eschatologique, tend vers l'accomplissement de la venue du Christ.

Les livres de l'Ancien Testament permettent également de connaître qui est Dieu et qui est l'homme. Ils sont les témoins de la pédagogie divine :

« Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine. (...) En eux enfin se tient caché le mystère de notre salut » (n°15).

En effet, cette histoire de Dieu avec les hommes dit aussi beaucoup de ce qu'est l'être humain, tant dans sa grandeur que dans ses faiblesses. Lire l'Ancien Testament, c'est aussi réfléchir sur notre condition humaine, dans ce qu'elle a de difficile, certes, mais aussi dans tout ce qu'elle a de beau et ce à quoi elle est appelée. Ainsi, les histoires des patriarches, les récits des rois, les prières du psalmiste et l'histoire de Job nous offre comme un miroir qui nous invite à réfléchir à notre condition humaine.

La Constitution aborde ensuite la spécificité d'une lecture chrétienne de l'AT. Nous reprenons, à ce propos, le commentaire du Père Alonso-Schoekel⁹ : « Ces livres ont gardé le sens ouvert qu'ils avaient acquis peu à peu au cours des siècles, mais ce sens n'était pas en lui-même complet. Ils ne signifiaient pas tout ce qu'ils pouvaient et devaient un jour signifier. C'est seulement en devenant le contexte du Nouveau Testament que les textes de l'AT ont reçu leur plénitude de sens et qu'ils ont trouvé le prolongement qui les achève. Mais tout en recevant leur signification dernière, ils contribuent à la faire apparaître ».

« Inspireur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé » (n°16).

Autrement dit, les livres de l'AT, en entrant dans un nouveau contexte littéraire, non seulement ont reçu un sens nouveau mais ont transmis eux-mêmes ce sens nouveau ; le

⁹ L. ALONSO-SCHOEKEL, *Sur l'Ancien Testament. Commentaire du chapitre IV, dans Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70), Paris, Cerf, 1968, p. 383-400, p. 397-398.

Nouveau Testament a fait comprendre l'Ancien, mais l'Ancien a permis d'approfondir le Nouveau.

Ainsi, l'annonce prophétique a un caractère dialectique, dans le sens qu'elle joue un rôle de préparation, puis, une fois venu le temps de l'accomplissement, elle reçoit un sens définitif.

Autre exemple : les disciples d'Emmaüs. Le message pascal est : « Il est ressuscité ! » Mais l'explication de ce message se trouve dans l'Ancien Testament lu à la lumière de l'évènement. Le Christ, interprète définitif de l'AT, a inauguré une nouvelle ère de son interprétation : dorénavant, l'AT ne sera plus lu comme avant, mais à la lumière de Pâques. Les Apôtres sont entrés après lui dans cette voie nouvelle d'interprétation, de sorte que le NT est en grande partie une reprise de l'AT : non seulement il est rempli de textes tirés de l'AT, mais il lui emprunte ses thèmes, son vocabulaire, son langage.

3. Chapitre 5 : le Nouveau Testament (DV 17-20)

La Révélation est faite par les actions et les paroles de Jésus, et elle a pour objet le Père et Jésus en personne. Le mystère de Jésus-Christ, c'est l'ensemble de ce qu'a fait Jésus. Ce n'est pas simplement une vérité à connaître ; c'est une personne qui veut se communiquer.

« La Parole de Dieu, qui est une force divine pour le salut de tout croyant, se présente dans les écrits du Nouveau Testament et sa puissance s'y manifeste de façon singulière » (n°17).

C'est cela l'excellence du NT : la personne et l'œuvre de Jésus-Christ.

Le mystère de la mort et de la Résurrection du Christ a été dévoilé de manière unique à la génération des Apôtres. Le Nouveau Testament en est le témoignage.

C'est pourquoi, au sein même du Nouveau Testament, les Evangiles ont un statut particulier. Ils sont le cœur du NT.

Les quatre évangiles ont une origine apostolique, autrement dit, elles remontent au témoignage même des apôtres (n°18). D'abord prêché, cet Evangile a ensuite été mis par écrit par des auteurs.

L'unique Evangile qui tire son origine de Jésus-Christ s'exprime parfaitement sous une forme quadruple, grâce à l'Esprit saint. On est dans la ligne de la réflexion patristique déjà exprimée chez saint Irénée (vers 130-202).

Le concile affirme le caractère historique des évangiles. La réflexion sur ce point ne fut pas évidente. Dans l'histoire des différentes versions du texte, une coupure est marquée par l'*Instruction* que la Commission Pontificale pour les études bibliques publia le 14 mai 1964¹⁰. Cette *Instruction* montre, entre autres choses, que les principes herméneutiques formulés dans l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* (1943) pour l'AT valent aussi, toutes proportions gardées, pour le NT ; en particulier, elle reconnaît qu'il existe des nuances appréciables dans les genres littéraires historiques. Tout en donnant aux exégètes des conseils de prudence, l'*Instruction* autorise la liberté dans la recherche. Le Concile tirera profit des ouvertures faites par cette *Instruction* :

¹⁰ DC 61 (1964), p. 711-718. Pour un commentaire à ce sujet, voir X. LÉON-DUFOUR, *Commentaire du chapitre V, dans Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70), Paris, Cerf, 1968, p. 403-431.

« Les auteurs sacrés composèrent donc les quatre Evangiles, choisissant certains des nombreux éléments transmis soit oralement soit déjà par écrit, rédigeant un résumé des autres, ou les expliquant en fonction de la situation des Eglises, gardant enfin la forme d'une prédication, de manière à nous livrer toujours sur Jésus des choses vraies et sincères » (n°19).

Le paragraphe précise bien le genre littéraire des Evangiles : « la forme d'une prédication ». C'est à garder en mémoire lorsqu'on aborde leur lecture.

En même temps, *DV* affirme clairement l'historicité des évangiles :

« La sainte Mère l'Eglise a tenu et tient fermement et, avec la plus grande constance, que ces quatre Evangiles, dont elle affirme sans hésiter l'historicité, transmettent fidèlement ce que Jésus, le Fils de Dieu, durant sa vie parmi les hommes, a réellement fait et enseigné pour leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel (cf. Ac 1,1-2). (N°19)

Il est vrai que le Concile a lieu à une époque où certains courants de la recherche avaient tendance à tout relativiser : miracles, paroles de Jésus, etc.... Cependant, le texte n'explique pas réellement ce que recouvre le terme « historicité » : faut-il y voir une conception de l'histoire qui est celle de l'historiographie moderne, selon laquelle les écrits doivent correspondre aux faits tels qu'ils se sont passés dans la réalité¹¹ ? Certainement pas comme le montre d'autres éléments du texte. Cela dit, celui-ci comporte à cet endroit une certaine ambiguïté.

Au total, *DV* confirme les ouvertures faites par Pie XII dans *Divino afflante Spiritu* et précisées par l'*Instruction* de la Commission biblique, tout en restant en retrait, veillant à ne rien définir ni condamner sur quelque point précis, comme par ex. sur l'historicité des récits de l'Enfance. Et sans doute est-ce sagesse. Le Concile acte également l'emploi de différents genres littéraires historiques qui se distinguent de l'historiographie moderne. De ce fait, il reconnaît l'importance d'examiner la manière dont les différentes traditions furent mis par écrit et le but qu'ils s'assignaient : non pas un compte-rendu neutre des événements passés, mais l'annonce des faits qui comptent pour le salut. Autrement dit, l'histoire qu'ils rapportent s'enracine dans les faits, mais ne s'y limite pas ; elle les dépasse.

4. Chapitre 6 : La Sainte Ecriture dans la vie de l'Eglise (DV 21-26)

Ce chapitre 6 est le plus pastoral de la constitution.

La constitution redit l'importance de l'Ecriture dans la vie de l'Eglise :

« ... Toujours elle [l'Eglise] eut et elle a pour règle suprême de sa foi les Ecritures, conjointement avec la sainte Tradition. (...) Il faut donc que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et guidée par la Sainte Ecriture. (...) Dans les Saints Livres, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux » (n°21).

¹¹ Dans ce cas, ce pourrait être un recul par-rapport à l'*Instruction* de la Commission biblique. Cf. X. LÉON-DUFOUR, *Commentaire du chapitre V*, p. 429.

L'Écriture est considérée conjointement avec la Tradition, comme cela a déjà été expliqué au chap. II. L'Écriture est règle de foi en vertu de l'inspiration. Elle est Parole de Dieu.

Tous les fidèles doivent pouvoir avoir accès à l'Écriture. La traduction de la Bible est donc une nécessité missionnaire toujours actuelle. Toute bonne traduction doit s'efforcer de rendre en toute fidélité au texte d'original à la fois l'esprit de la langue et les sentiments et la pensée qui diffèrent d'un peuple à l'autre. Par ex. on sait combien il est difficile de traduire de la poésie ou des jeux de mots. Chaque peuple, chaque langue a un génie propre, qui vient servir l'interprétation et la compréhension de la Parole de Dieu. La richesse du texte original apparaît dans les variations possibles de l'interprétation.

Le travail sur les différentes versions des textes et les traductions peut être le fruit d'une collaboration avec des frères séparés, autrement dit des orthodoxes et des protestants (n°22). C'est un pas important pour l'œcuménisme.

Les articles 23 à 25 forment un tout. Ils concernent trois domaines de la vie et du travail touchant les Écritures :

- L'apport de l'exégèse scientifique à l'interprétation de l'Écriture ;
- L'apport de l'Écriture à la théologie ;
- La lecture assidue de l'Écriture dans les divers états de vie de l'Église.

Pour approfondir la connaissance de la Parole de Dieu, l'Église favorise également à bon droit l'étude des saints Pères, tant d'Orient que d'Occident, et celle des saintes liturgies.

« Il faut que les exégètes catholiques et tous ceux qui s'adonnent à la théologie sacrée, unissant activement leurs forces, s'appliquent, sous la vigilance du Magistère sacré, et en utilisant des moyens appropriés, à si bien scruter et à si bien présenter les divines lettres, que le plus grand nombre possible de serviteurs de la parole divine soient à même de fournir utilement au peuple de Dieu l'aliment scripturaire, qui éclaire les esprits, affermit les volontés et embrase d'amour de Dieu le cœur des hommes » (n°23).

« Que l'étude de la Sainte Écriture soit donc pour la théologie sacrée comme son âme » (n°24).

La constitution poursuit avec une citation de St. Jérôme, traducteur de la Bible qui élabora la Vulgate :

« L'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ » Saint Jérôme, Comm. In Is. (n°25). Tous les acteurs de la vie ecclésiale sont invités à lire, à étudier, à approfondir l'Écriture. Tous les fidèles également. La lecture de la Bible est encouragée, ainsi que son approche à travers la liturgie, par des lectures personnelles, par des cours appropriés et par « d'autres moyens qui, avec l'approbation et par les soins des pasteurs de l'Église, se répandent partout de nos jours d'une manière digne d'éloges » (n°25).

Le Concile regarde l'étude de la sainte Écriture comme la mission et la tâche de toute l'Église. Il considère l'autorité de l'Église comme l'instance ultime établie pour réguler les questions d'interprétation de l'Écriture. Il présente la recherche exégétique comme essentielle pour la vie de l'Église.

L'Écriture est le fondement permanent de la théologie, sur lequel la théologie repose. Autrement dit, l'Écriture est le point de départ de la théologie et le point d'appui qui porte tout. Le travail théologique doit donc commencer par l'Écriture et doit toujours y revenir.

« Qu'ils se rappellent aussi que la prière doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Écriture, pour que s'établisse un dialogue entre Dieu et l'homme, car " nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins" (Saint Ambroise) (n°25).

L'Écriture doit être lue dans l'esprit de l'Église. C'est pourquoi la prière doit accompagner la lecture de l'Écriture. La prière est comme la réponse à la Parole de Dieu directement rencontrée dans l'Écriture.

Les évêques doivent veiller à ce qu'il y ait des traductions munies d'explications « nécessaires et vraiment suffisantes, afin que les fils de l'Église fréquentent les Écritures sacrées avec sécurité et profit, et s'imprègnent de leur esprit » (n°25).

Le concile demande même que l'on fasse des éditions de la Bible adaptées à l'usage des non-chrétiens.

DV s'achève par un épilogue :

« De même que l'Église reçoit un accroissement de vie par la fréquentation assidue du mystère eucharistique, ainsi peut-on espérer qu'un renouveau de vie spirituelle jaillira d'une vénération croissante de la Parole de Dieu, qui « demeure à jamais » (n°26).

5. Et après ?

Le Concile Vatican II explicite et approfondit, à nouveaux frais, dans la situation présente du monde, ce que l'Église a vécu au plus profond de sa tradition spirituelle depuis ses débuts. Ainsi, il a rendu une place centrale à l'Écriture, que ce soit dans la liturgie, dans la catéchèse ou en théologie. Depuis le Concile, les propositions de lecture communautaire de la Bible se sont multipliées et les groupes bibliques ont fleuri.

L'enseignement de l'exégèse occupe une place fondamentale dans le programme des séminaires et des facultés de théologie. L'exégèse biblique catholique a fait des progrès spectaculaires, en collaboration étroite avec des chercheurs protestants et juifs. Aujourd'hui, plusieurs méthodes sont pratiquées, et certaines sont particulièrement intéressantes pour la pastorale et la catéchèse.

En cinquante ans, l'œcuménisme a fait de larges avancées autour des recherches bibliques. On citera, par exemple, les travaux du groupe œcuménique des Dombes qui paraissent depuis 1971 et la Traduction œcuménique de la Bible, parue en 1975, mise à jour et augmentée de livres de la tradition orthodoxe en 2010. Mentionnons également le projet *ZeBible* pour les jeunes (2011) et la publication du *Nouveau Testament commenté* par une vingtaine d'exégètes catholiques et protestants (Genève, Labor et Fides, 2012).

La réflexion sur la lecture de l'Écriture s'est poursuivie au niveau du magistère ecclésial, déployant et approfondissant les jalons posés par *Dei Verbum*. En 1993, la Commission biblique pontificale publie un document important intitulé *L'interprétation de la Bible en Église*. Après une réflexion sur l'herméneutique biblique, ce document présente les

principales méthodes et approches utilisées pour lire la Bible. Toutes ont leur légitimité et leurs limites. Une seule est récusée : la lecture fondamentaliste. La même Commission biblique publie en 2001 *Le Peuple juif et ses saintes Ecritures dans la Bible chrétienne*.

Un synode sur « La Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Eglise » s'est tenu à Rome en 2008, réunissant les évêques du monde entier. Son intitulé déployait celui du chapitre 6 de DV : « l'Ecriture sainte dans la vie de l'Eglise ». Il fut suivi d'une exhortation intitulée *Verbum Domini*, parue en 2010, insistant sur l'importance de l'Ecriture pour chaque croyant, pour les communautés chrétiennes, dans leur réflexion et leurs célébrations ainsi que pour l'action missionnaire.

Enfin, l'exhortation apostolique du pape François, qui fait suite au Synode des évêques sur la nouvelle évangélisation en octobre 2012, s'intitule *La joie de l'Evangile* (24 novembre 2013). Cette exhortation « programmatique » concerne avant tout l'annonce de la Bonne nouvelle dans le monde actuel. Sur les cinq chapitres que comportent le document, le troisième, donc celui qui occupe une place centrale s'intitule « l'annonce de l'évangile ». Le pape encourage : « dans toute l'Eglise une nouvelle étape évangélisatrice, pleine de ferveur et de dynamisme ». Dans les deux derniers chapitres, le pape François tire les conséquences sociales et spirituelles de l'annonce de l'Evangile.

Je terminerai par ces mots qui ouvrent l'exhortation apostolique du pape François et qui sont à comprendre pleinement dans la lignée du Concile Vatican II :

« La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus. Ceux qui se laissent sauver par lui sont libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement. Avec Jésus Christ la joie naît et renaît toujours. Dans cette Exhortation je désire m'adresser aux fidèles chrétiens, pour les inviter à une nouvelle étape évangélisatrice marquée par cette joie et indiquer des voies pour la marche de l'Église dans les prochaines années ».

Evangelii Gaudium n°1

Petite bibliographie non-exhaustive

BENOIT XVI, *La Parole du Seigneur. Exhortation apostolique*, Paris, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, 2010.

M. CASTRO, *Le concept de révélation selon Henri Bouillard*, dans *Mélanges de Science Religieuse* 67 (2010) 21-31.

COMMISSION BIBLIQUE PONTIFICALE, *L'interprétation de la Bible dans l'Eglise* (15 avril 1993), dans *DC* 91 (1994), 3-44.

COMMISSION BIBLIQUE PONTIFICALE, *Le Peuple juif et ses saintes Ecritures dans la Bible chrétienne*, Vatican/Paris, Libreria Editrice Vaticana/Cerf, 2001.

B.-D. Dupuy, *Histoire de la constitution*, dans *Vatican II. La Révélation Divine* (Unam Sanctam 70a), Paris, Cerf, 1968, p. 61-117.

Pape François, *La joie de l'Evangile*, sur le site, consulté le 30/03/2014 : http://www.vatican.va/holy_father/francesco/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium_fr.html

La Parole du Seigneur. Sur l'exhortation Verbum Domini (Cahiers Evangile 163), Paris, Cerf, 2013.

J.-Y. LACOSTE, *Révélation*, dans *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 1998, p. 1004.

Le Concile Vatican II (1962-1965). Edition intégrale et définitive, Paris, Cerf, 2010², p. 311-330.

D. MOULINET, *Le concile Vatican II... Tout simplement*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2002.

Parole de Dieu et exégèse (Cahiers Evangile 74), Paris, Cerf, 1990.

O. RIAUDEL, *Lire Dei Verbum cinquante ans après sa promulgation*, dans *RTL 45 (2014) 1-24*.

C. THÉOBALD, « *Dans les traces... » de la constitution « Dei Verbum » du concile Vatican II. Bible, théologie et pratiques de lecture (Cogitatio Fidei 270)*, Paris, Cerf, 2009.

Vatican II. La Révélation Divine (Unam Sanctam 70), Paris, Cerf, 1968.